



Votre Communauté de Communes vous accompagne

Créée le 1er janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes issues de 5 Communautés de Communes. Chacune de ces 5 structures possédait ses dispositifs propres, notamment en matière de solidarité, et il a fallu se décider pour les prolonger, les revoir ou les supprimer.

Dès 2017, vos élus ont exprimé leur volonté de maintenir les actions de solidarité préexistantes et de les étendre à l'ensemble du territoire. Parce que notre ruralité – dont nous sommes fiers – nécessite d'accompagner nos habitants les plus fragiles dans leurs besoins quotidiens et particulièrement en matière d'aide à la personne et de mobilité.



Christian Poteau
Président de la Brie des Rivières et Châteaux



Béatrice Mothré
Vice-présidente aux Solidarités

Un territoire, 31 communes

Andrezel / Argentières / Beauvoir / Blandy-les-Tours / Bombon / Champdeuil / Champeaux / Châtillon-la-Borde / Chaumes-en-Brie / Coubert / Courquetaine / Crisenoy / Echouboulains / Evry-Grégy-sur-Yerres / Féricy / Fontaine-le-Port / Fouju / Grisy-Suisnes / Guignes / Le Châtelet-en-Brie / Les Ecrennes Machault / Moisenay / Ozouer-le-Voulgis / Pamfou / Saint-Méry / Sivry-Courtry / Soignolles-en-Brie Solers / Valence-en-Brie / Yèbles



**BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aide à domicile

Dotée d'une solide expérience dans le secteur du maintien à domicile depuis 35 ans, notre **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** est autorisé par le département et agréé Qualité par le ministère de l'Emploi. L'aide à domicile vous accompagne dans les actes essentiels de la vie (se lever, une aide à la toilette, s'habiller, se nourrir, se déplacer, se coucher, entretien du logement et/ou du linge, courses, préparation des repas, démarches administratives) et les activités sociales et relationnelles (promenades, déplacements accompagnés, activités culturelles et animations). A noter que 50% des sommes versées sont déductibles de vos impôts, dans la limite des plafonds.

> Qui peut en bénéficier ?

Le SAAD intervient sur tout le territoire de la Communauté de Communes pour les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, l'hospitalisation, la maternité, etc, ainsi que pour toutes les personnes en situation de handicap.

> Comment en bénéficier ?

En prenant rendez-vous auprès du service (01 60 66 67 10 ou isabelle.rozeaux@ccbrc.fr) qui réalisera une évaluation gratuite et personnalisée de vos besoins.



Transport senior

Accessible à toutes les personnes du territoire de 65 ans et plus, deux lignes de navettes seniors sont disponibles entre les communes d'Ozouer-le-Voulgis, Courquetaine, Coubert et Grisy-Suisnes et les communes de Solers, Soignolles-en-Brie, Cordon et Evry-Grégy. A destination du marché de Brie-Comte-Robert, celles-ci permettent de se rendre au marché, en plein cœur de ville.

> Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du territoire âgés de 65 ans et plus.

> Comment en bénéficier ?

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit d'être présent devant la mairie ou à l'arrêt de sa commune muni de sa carte d'identité le vendredi matin à 9h (sauf le 4e vendredi du mois).

Portage de repas

Bénéficiaire du portage de repas à domicile permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Dans le cadre d'un contrat avec une entreprise spécialisée, le service assure la livraison à domicile des repas en liaison froide. Les menus sont élaborés par des spécialistes de la nutrition selon un cahier des charges rigoureux et prennent en compte les pathologies des bénéficiaires (diabète, régime sans sel...) à l'exception des allergies alimentaires. Les livraisons ont lieu le matin du lundi au vendredi pour les repas du jour et le vendredi pour le week-end. Un choix de menu est proposé sur papier, il suffit d'entourer le repas choisi et de remettre le document au livreur.



> Qui peut en bénéficier ?

Les personnes de 60 ans et plus et les personnes justifiant d'un problème de santé ou de mobilité.

> Comment en bénéficier ?

En contactant le 01 60 66 67 10 ou isabelle.rozeaux@ccbrc.fr.

Le repas est au tarif unique de 8,67 € avec la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 1,67 €, soit un coût de 7 € pour le bénéficiaire. Une collation du soir est également possible - en supplément du potage livré avec le repas du midi - pour 1,42 €.

Vous pouvez vous rapprocher de votre caisse de retraite ou du Conseil départemental (01 64 14 77 77) pour une aide financière.

Votre contact

Vous souhaitez en savoir plus et/ou bénéficier du service aide à domicile ou du portage des repas, contactez Isabelle Rozeaux au :
01 60 66 67 10 ou
isabelle.rozeaux@ccbrc.fr

Épicerie solidaire

L'objectif de l'épicerie solidaire est d'aider ponctuellement les personnes dans une démarche de réinsertion par un soutien alimentaire accompagné d'un soutien budgétaire. L'épicerie est un espace convivial où les bénéficiaires sont respectés et acteurs dans une période difficile de leur vie.

L'épicerie fonctionne à partir de dons de banques alimentaires, de magasins ou de producteurs et complète ses stocks par des achats à prix réduits.

Le bénéficiaire est un client qui, selon une périodicité définie par sa situation personnelle, dispose d'un « porte-monnaie » qui lui permet d'acheter des produits essentiellement alimentaires.

L'épicerie solidaire permet ainsi aux bénéficiaires de ne pas se sentir assistés en pratiquant des petits prix, en proposant des produits frais, tout en permettant de conserver ou de se réapproprier une alimentation équilibrée.



> Qui peut en bénéficier ?

Les personnes et les familles du territoire rencontrant des difficultés financières.

> Comment en bénéficier ?

En s'adressant au CCAS de votre commune qui évaluera votre situation et définira l'aide attribuée.